

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE



Séance n° 141 du 22 février 2024, 14h00
Aix-Gaston Berger / IUT-Amphi EST

sous la présidence de **Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**



PV soumis à l'approbation de la CFVU du 21 mars 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (absente), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (absente), Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)
Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)
Absente = Anastasia AUBERT (suppl :Youssef BERTE)
Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)
Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)
Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)
Pouvoir = Ghjuvan CATONI (suppl :Maïssa BADRI)
Présent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)
Pouvoir = Charlie HALLART(suppl : Camille BAGNOL)
Absent = Matt JAMIS (suppl :Clara ROPPENNECK)
Pouvoir = Leonardo PÉREZ (suppl : Amandine BRILLARD)
Pouvoir = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)
Pouvoir = Yvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)
Présente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)
Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES (pouvoir), Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUR (pouvoir), Marie-Christiane MIRTILLO.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT, Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **33**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Carine BAUER, Céline BONIN, Coralie BONARDO, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Sophie FAYET, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Stéphanie HUGUET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Nathalie PARQUIER.

Les Vice-présidents délégués à la Formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Eric VALÉRIO (excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentations

- Résultats d'enquête portant sur la satisfaction des stagiaires en formation continue à AMU en 2022/2023 (DIRFOR-OVE-For' Pro)

- The CIVIS Student Council (DRI)

III-Procès-verbal

Séance du 02/02/2024

IV- Vie institutionnelle

Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein :

1/ Du comité Label'Hybrid AMU

2/ De la commission mixte « transformation de la formation par la recherche » (TFR)

V- Formation/Pédagogie

1/ Demande de modification des calendriers pédagogiques pour 2023/2024 : SMPM

2/ Campagnes d'inscription Aix-Marseille Université, pour 2024/2025

3/ Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025

- Attendus et critères généraux d'examens des vœux (vague 3)
- Capacités d'accueil (vague 2)

4/ Sélection en master 1 « Mon Master », pour 2024/2025

VI- Vie étudiante

1/ Avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets (15 et 16 février 2024)

2/ Affectation des crédits 2024 du FSDIE

3/ Mise à jour du règlement intérieur de la Commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets)



La VP Formation ouvre la séance à 14h10 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

- **Organigramme général d'AMU, liste des Vice-présidents statutaires et délégués 2024**

Un membre du bureau a souhaité que soit présentée la nouvelle gouvernance d'AMU à la suite de la réélection du Président Berton. Les supports relatifs aux nominations à compter de février 2024 sont disponibles dans l'espace partagé AMUbox dédié à la CFVU.

La VP Formation félicite le nouveau Vice-président étudiant, Quentin ACQUATELLA, qui a été désigné lors du conseil académique réuni le 20 février 2024.

(Annexes 1a-b du présent procès-verbal)

- **Les directions centrales de rattachement pour les élus**

La VP Formation indique qu'une diapositive est également disponible dans l'AMUbox avec les adresses génériques des directions centrales auprès desquelles les élus peuvent prendre attache. L'information a pour but de guider les élus dans leurs travaux des mandats électifs et de centraliser leurs questions.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

- **Calendrier des CFVU**

La VP Formation indique qu'en raison des ponts et congés à venir, la CFVU du 11 avril sera décalée au jeudi 18 avril et celle du 7 mai au jeudi 16 mai 2024.

II- Présentations

- **Résultats d'enquête portant sur la satisfaction des stagiaires en formation continue à AMU, en 2022/2023 (OVE-DIRFOR - For' Pro)**

La VP Formation laisse la parole à Coralie BONARDO, chargée d'études à l'observatoire de la vie étudiante (OVE) à la DIRFOR et à Céline BONIN, responsable qualité au service formation professionnelle d'AMU (For' Pro).

L'enquête s'adressait aux bénéficiaires de formation professionnelle sur l'année universitaire 2022/2023 dans les composantes d'AMU. Les résultats obtenus concourent à établir un état des lieux et à améliorer les actions du service For'Pro. La requête permet également d'offrir une lisibilité des formations dispensées tout au long de la vie et de mettre en relief l'accompagnement effectué par les composantes. Le taux de satisfaction a été évalué selon plusieurs critères et les résultats sont disponibles sur le site IntrAMU : https://sphinx.univ-amu.fr/Enq_FC/RES_Satisfaction_FC_DEF/Suivi_Stagiaires_FC.htm.

C. Bauer, directrice de la For'Pro, indique qu'un des objectifs de centralisation de l'enquête a été d'harmoniser des requêtes auparavant initiées de manière isolée au sein des composantes. Une page internet a été créée avec une infographie et des indicateurs communs et les données ont été rendues accessibles au public extérieur.

La VP Formation note que le nombre de répondants à ces requêtes reste faible. En revanche, elle apprécie particulièrement la collaboration entre les deux services (OVE et For'Pro). Les informations ainsi consolidées valorisent le travail des équipes pédagogiques et met en valeur une offre de formation adaptée, aussi bien pour répondre aux attendus des entreprises que permettre la poursuite d'études des étudiants.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

- **The CIVIS Student Council (DRI)**

L'Alliance des universités civiques européennes créée en 2019, est élargie aujourd'hui à onze universités. Un conseil des étudiants CIVIS a été mis en place en septembre 2020.

La VP Formation donne la parole à la coordinatrice institutionnelle de CIVIS à la direction des relations internationales (DRI), Eve Laure GAY, accompagnée de Perrine ALBEROLA, doctorante d'AMU élue à ce conseil, afin de présenter les missions de cette instance qui compte quatre représentants par université.

P. Alberola explique qu'il s'agit de représenter AMU au sein de l'alliance. Elle indique que les missions ne sont pas contraignantes, car il est question de se positionner sur des groupes de travail, avec pour objectif de cocréer les transformations des universités partenaires, de s'assurer de la prise en compte et de la satisfaction des besoins étudiants, et enfin de dialoguer avec la gouvernance CIVIS.

La communication entre étudiants élus est organisée en visioconférence selon un calendrier mensuel. Deux rencontres physiques sont prévues par an, elle indique que la langue commune est l'anglais et qu'un certain niveau de conversation est souhaitable.

Elle encourage les élus de la CFVU à se positionner pour compléter la composition dudit conseil.

F. Bonnetain s'interroge sur les dispositifs pédagogiques mis en place à AMU pour accompagner les élus étudiants dans toutes ces missions, car le temps consacré intra établissement est important. En effet, des élus manquent déjà certains cours et si des déplacements sont à prévoir dans les pays de l'alliance, le cumul d'activités devient ingérable.

Mme Chaumoitre indique que la faculté SMPM n'a pas encore de solution concernant les cours obligatoires. **La VP Formation** ajoute que la difficulté de ces mandats électifs est reconnue et en cours de réflexion au niveau de la présidence.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

III-Procès-verbal de la séance du 02/02/2024

A. Vieilledent suggère que lors des prises de parole, la première lettre du prénom suivi du nom de l'intervenant soient inscrits au procès-verbal à la place de la civilité madame/monsieur.

G. Molina souhaite que l'intitulé complet de son syndicat soit noté.

Suite à la prise en compte de ces modifications, **la VP Formation** fait procéder au vote.

Vote :

La CFVU approuve par, 31 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 2 février 2024.

IV- Vie institutionnelle

Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein du comité « Label'Hybrid AMU » et de la commission mixte « transformation de la formation par la recherche » (TFR).

1/ Comité Label'Hybrid AMU

La VP Formation rappelle que ce label a été approuvé en CFVU le 6 octobre 2022. Il a pour but de valoriser et d'accompagner les enseignants dans la transformation numérique de leurs enseignements.

Les projets sont examinés par un comité créé dans la perspective d'attribuer ce label et y siègent deux élus de la CFVU.

La VP Formation indique qu'une seule réunion a eu lieu depuis sa création.

Elle a demandé sur la base du volontariat : un élu dans les collèges A et B et un autre dans le collège usagers.

H. Magnouloux et F. Bonnetain se sont portés volontaires pour compléter la composition dudit comité.

La VP Formation propose un vote à main levée.

Vote :

La CFVU approuve, par 31 voix pour et 2 abstentions, la désignation nominative des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein du comité Label'Hybrid AMU, à compter de 2024 :

1 membre élu au sein des collèges A et B, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Hervé MAGNOULOUX

1 membre élu au sein du collège des usagers :

- Ferréol BONNETAIN

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

2/ Commission mixte transformation de la formation par la recherche (TFR)

La VP Formation explique que les dossiers qui sollicitent le label indiquant la transformation des parcours de master seront évalués par une commission mixte réunissant des membres de la CFVU et de la commission recherche (CR).

Julia MONTANARD, Cheffe de projet TIGER (projet France 2030) - Fondation universitaire d'A*Midex, et sa collaboratrice, Marie de FOY PHILIPPART, présentent la mise en place de cette nouvelle commission avant la désignation nominative des membres de la CFVU qui vont la composer.

J. Montanard explique qu'il est question pour cette commission, réunissant sur une année universitaire 20 enseignants-chercheurs élus à la CFVU et à la CR, d'évaluer les 37 parcours de diplôme de master demandant une transformation qui vise à intensifier le niveau de la formation.

Les critères doivent renforcer la formation par la recherche, par l'internationalisation, et être en lien avec le monde socio-économique et culturel.

Cette commission sera co-présidée par Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation et Stefan Enoch, Vice-président recherche.

La VP Formation propose des candidats en fonction de leur secteur disciplinaire et en rapport avec les parcours de formation en cours de transformation.

Elle lance un vote unique à main levée pour désigner les enseignants titulaires et leur suppléant.

Vote :

La CFVU approuve, par 29 voix pour et 4 abstentions, la désignation nominative des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein la commission mixte de labellisation « transformation de la formation par la recherche (TFR) », pour l'année universitaire 2023/2024:

10 membres élus au sein des collèges A et B (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés) :

5 titulaires

- Jean-Michel BREZUN

- Emilie CARRETIER

- Kathia CHAUMOITRE

- Antoine GENTIER

- Anaïs SAINT JONSSON

5 suppléants

- Jean-Manuel RAIMUNDO

- Julien LEFEVRE

- Michel RUQUET

- Virginie MERCIER

- Hervé MAGNOULOUX

(Annexes 6a-b du présent procès-verbal)

V- Formation/Pédagogie

1/Demande de modification des calendriers pédagogiques pour 2023/2024 : SMPM

La VP Formation indique que la modification concerne la période des examens de deuxième session du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, pour les deuxièmes années (DFASM2). Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a avancé les épreuves dématérialisées nationales (EDN), au mois de juillet 2024 au lieu de septembre 2024. L'école de médecine de la Faculté SMPM avance donc d'une semaine la session 2 des examens.

- 08/07/2024 au 12/07/2024 au lieu du 12/07/2024 au 16/07/2024.

K. Chaumoitre ajoute que ce décalage ne concerne que la cinquième année de médecine, pour l'accès à l'internat.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la modification apportée au calendrier pédagogique de l'école de médecine de la Faculté des sciences médicales et paramédicales (SMPM), pour 2023/2024.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

2/ Campagnes d'inscription d' Aix-Marseille Université, pour 2024/2025

La VP Formation rappelle que les campagnes sont dupliquées d'une année à l'autre, concernant les périodes de bornage des modalités d'inscription, sauf exceptions règlementaires. Elle commente qu'à la suite de l'approbation de ce cadrage, les composantes devront transmettre leurs calendriers pédagogiques par filière.

- La borne initiale des inscriptions administratives (IA) est fixée au 01/07/2024 pour l'année universitaire 2024/2025 (29/06 en 2023/2024).

Sont concernés tous les niveaux de diplôme, exceptés les néo-bacheliers et les étudiants en master 1, car les dates nationales ne sont pas encore communiquées pour « Parcoursup » et « Mon Master ».

- La borne finale est fixée au 20/09/2024 (15/09 en 2023/2024).

Sont concernés tous les niveaux de diplômes, exceptés les étudiants en licence professionnelle, ceux en master 2 et les doctorants.

- La date limite des inscriptions pédagogiques (IP) est fixée au 29/11/2024.

- Les dates concernant les formations spécifiques (IA CPGE, exonération des droits d'inscription, césure) sont différentes selon les cas, comme indiqué dans le tableau présenté.

D. Habet, Vice-doyen formation de la Faculté des sciences (FDS), demande s'il serait possible d'avancer la période des IA. Cela favoriserait la réinscription des étudiants qui ont validé leur année en les libérant des démarches administratives et permettrait de désengorger également les services de scolarité.

La VP Formation et C. Pellegrino abondent en ce sens, mais expliquent qu'il est techniquement impossible de modifier l'outil « APOGEE » dans cette optique, dès lors que les délibérations de l'année universitaire en cours n'ont pas toutes été saisies. Ils espèrent que le nouvel outil « Pégase » palliera cette difficulté.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les dates proposées pour les campagnes d'inscription à AMU, au titre de l'année universitaire 2024/2025.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

3/Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025

- **Attendus et critères généraux d'examens des vœux - CGEV (vague 3 FDS)**

C. Pellegrino explique que la mention « Biotechnologie, immunologie » portée par la FDS a été finalisée tardivement dans l'attente du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) signé avec l'État.

L'obtention de l'appel à projet « Biocluster » a demandé, en plus de la formation au niveau ingénieur, l'ouverture d'une formation permettant de former des étudiants au niveau technicien, ainsi il a été proposé d'ouvrir cette licence professionnelle en trois ans, avec comme cœur de cible des étudiants issus du baccalauréat technologique mention « Sciences et technologies de laboratoire (STL) ».

Vote

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, aux attendus et critères généraux d'examens des vœux (CGEV), pour l'accès aux formations de premier cycle, à inscrire sur la plateforme « Parcoursup », au titre de l'année universitaire 2024/2025, concernant la vague 3 présentée par la Faculté des sciences (FDS).

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

- **Capacités d'accueil (vague 2)**

C. Pellegrino indique que la licence professionnelle « Biotechnologie, immunologie » ouvrira sur le site de Marseille-Luminy avec une capacité offerte via Parcoursup de 20 places.

Vote

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, aux capacités d'accueil pour l'accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », au titre de l'année universitaire 2024/2025, concernant la vague 2 présentée par la Faculté des sciences (FDS).

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

4/Sélection en master 1 « Mon Master », pour 2024/2025 (vague2 : rectificatifs)

La VP Formation indique les modifications apportées par quatre composantes pour lesquelles il s'agissait de corriger des erreurs de saisies et d'harmoniser des données, excepté pour la faculté SMPM qui ferme un parcours.

ALLSH :

- Mention Langues étrangères appliquées : le parcours LEA Management de projets de développement durable et culturel remplace le parcours LEA management de projets humanitaires et culturels
→ Mise en conformité avec la nouvelle accréditation
- Mention archéologie parcours Anthropologie médico-légale et archéothanatologie :
→ Erreur de déclaration : ce parcours est co-porté avec SMPM au sein de la mention « Humanités médicales » et débute au S3 et non au S1.

FDS :

- Mention « Chimie » : bien que les parcours soient indiqués comme débutant au S1, la capacité d'accueil globale qui intègre les redoublants et étudiants internationaux (CAL) et la capacité offerte affichée (COL) avaient été renseignées à la mention et non pour chacun des parcours.
→ Mise à jour de l'affichage et augmentation d'une place pour harmoniser les COL pour chaque parcours.
- Mention « Cinéma et audiovisuel » : complété par une modalité d'enseignement « alternance – contrat de professionnalisation ».
- Mention « Informatique » : dans le questionnaire, il était essentiellement demandé la hiérarchisation des vœux ou préférence des choix de M1, ce qui est contraire aux indications de la DGESIP.
→ Suppression du questionnaire pour tous les parcours.
- Mention « Instrumentation » : mise en conformité des effectifs actuels.
→ Augmentation de la COL, la CAL reste inchangée.
- Mention « Neurosciences » :
→ Augmentation de la CAL et de la COL.
- Mention « Sciences cognitives » : la rubrique relative aux attendus avait été mal renseignée
- Mention « Qualité, hygiène et sécurité » : les parcours débutent au S3 et non au S1.
→ Mise en conformité avec l'offre de formation.

OSU-PYTHEAS :

- Mention « Gestion de l'environnement » parcours « Gestion et Métrologie pour les Environnements vulnérables ou anthropisés - Sciences et technologies de l'environnement (GeMEVA-STE) »
→ erreur de COL : augmentation de 10 étudiants. La CAL reste inchangée.

SMPM :

- Mention « Santé publique » parcours « Encadrement des organisations de santé et management de la qualité de la sécurité des soins » :
→ Obligation de fermer le parcours car l'enseignante ne peut plus assurer son cours et n'a pu être remplacée pour cette année.

La VP Formation indique que la demande de modification est présentée à l'avis de la CFVU sous réserve du vote en conseil de Faculté prévu le 28 février, le dossier sera ainsi consolidé pour le CA du 12 mars 2024.

F. Bonnetain et L. Badie-Barthes demandent si les places qui étaient réservées à cette formation sont reportées sur d'autres filières ou si elles seront récupérables en cas de réouverture du parcours.

K. Chaumoitre et C. Pellegrino répondent que les places ne sont pas reportées sur une autre formation et que la composante cherche activement un enseignant-chercheur désireux de s'engager dans cette responsabilité afin de rouvrir la formation.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 29 voix pour et 4 voix contre, aux rectificatifs apportés dans le cadre de la sélection master 1 sur la plateforme « Mon Master », au titre de l'année universitaire 2024/2025, présentés par les composantes : ALLSH - Facultés des arts, lettres, langues, sciences humaines, FDS - Faculté des sciences, PYTHEAS-OSU - Institut Pythéas - Observatoire des sciences de l'univers et SMPM - Faculté des sciences médicales et paramédicales.

(Annexe 11 du présent procès-verbal)

VI- Vie étudiante

1/Avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets (15 et 16 février 2024)

N. Mascret rappelle que les commissions FSDIE se réunissent une fois par mois. La commission relative au FSDIE social permet d'aider des étudiants rencontrant des difficultés financières. Les aides peuvent être employées pour l'achat de matériel informatique ou des frais de déplacements dans le cadre de stage, en lien avec le CROUS.

Il enchaîne ensuite sur les attributions d'enveloppes proposées par les membres de la commission du FSDIE projets. La subvention globale accordée lors des deux journées de commission est de 160 133,76 € pour 77 projets ayant reçu un avis favorable.

H. Magnouloux note qu'il y a 24 dossiers pour le campus de la Timone, il s'étonne de cette proportion et ne voit aucun projet déposé par sa composante, la Faculté d'économie et de gestion (FEG).

K. Chaumoitre demande si une étude basée sur les effectifs par campus serait pertinente pour vérifier la cohérence du nombre de projets portés à Marseille. **N. Mascret** acquiesce, cette enquête pourrait être menée en affichant les composantes.

Q. Acquatella déclare être conscient que le travail de communication auprès des composantes peu productives est à affiner, il va se rapprocher des élus étudiants.

L. Badie-Barthes demande combien de commissions auront lieu cette année sachant que le FSDIE dispose de 680 000€ et que le budget alloué en février s'élève à 160 000€. **N. Mascret** explique que durant trois mois la commission n'a pas pu se réunir du fait du renouvellement des représentants aux trois conseils centraux et de la désignation des élus, par la suite, dans les commissions *ad hoc*. Aussi, cette enveloppe globale de 160 000 € sur les 200 000 € de subventions demandées est exceptionnelle, la commission garantira une répartition équilibrée jusqu'à la fin de l'année.

Y. Dufresne souhaite connaître le détail de l'enveloppe attribuée par la cellule engagement.

M. Mascret indique le détail des 10 589,15 € est mentionné dans la colonne « *Somme accordée dans le cadre du programme d'engagement étudiant IDÉAL – A*midex* ».

Il termine en rappelant que la prochaine commission se réunira le 7 mars 2024.

Vote :

La CFVU approuve, par 29 voix pour et 4 voix contre, les avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets réunie les 15 et 16 février 2024.

(Annexe 12 du présent procès-verbal)

2/Affectation des crédits 2024 du FSDIE

N. Mascret décrit le tableau présenté en commission FSDIE le 15 février, en précisant qu'une ligne budgétaire est réservée cette année à l'épicerie solidaire.

Il commente ensuite la possibilité de passer à AMU la formation générale du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) qui est financée par les collectivités locales. Le budget du FSDIE n'intervient plus, par conséquent l'enveloppe PSSM (premiers secours en santé mentale) a pu être doublée. La formation englobe le personnel des bureaux de la vie étudiante s'ils le souhaitent.

Il précise que 6 000 € sont dédiés à la communication et qu'une chargée de communication a été recrutée.

Y. Dufresne s'interroge à nouveau sur la participation de la cellule engagement. **S. Huguet** indique qu'A*Midex délivre un budget global de 100 000 €. **N. Mascret** explique que les projets qui entrent dans le périmètre de l'engagement, sont directement financés sur cette enveloppe.

A. Vella demande quels sont les leviers pour développer les épiceries solidaires. **M. Mascret** annonce que le site de Marseille St Charles sera équipé de containers aménagés, en partenariat avec l'entreprise CMA CGM.

Le Vice-président responsabilité sociétale d'établissement (RSE), Jean-Louis MORO, s'est entretenu avec le président de la Banque alimentaire concernant l'achat de denrées. Une convention va être établie permettant aux associations étudiantes d'AMU de bénéficier d'une réduction de 10% sur les produits alimentaires. Ces demandes seront examinées en commission FSDIE projets.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la répartition des crédits 2024 du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

(Annexe 13 du présent procès-verbal)

3/Mise à jour du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets)

M. Mascret explique que le document a été actualisé en indiquant les modalités de tenue de séance et le prérogatives de la commission. Depuis la diffusion du document dans l'AMUbox des modifications ont été apportées. Aussi, il indique à la CFVU les changements demandés :

- Article 3.3 « Procédure allégée de la consultation » :

Il est demandé de réhausser le montant dans la phrase suivante : « *Lorsque le montant de la subvention demandée est inférieur à 400 €, la commission se réserve le droit d'examiner les projets sans convoquer ses porteurs* ».

Il est proposé de modifier le montant qui passerait de 400 à 800 €.

Il a également été demandé de rajouter à cet article la notion de projets récurrents :

« *Lorsque le montant de la subvention demandée est inférieur à 800 euros, ou lorsqu'il porte sur des projets récurrents (présentés l'année précédente et ayant recueilli un avis favorable de la commission « FSDIE projets » ainsi que de la CFVU), la commission se réserve le droit d'examiner les projets sans convoquer ses porteurs.* »

Q. Acquatella note que dans l'article 2 – « Composition de la commission », une modalité de représentativité a disparu par rapport à la version du 23 janvier 2020 : « *Chaque élu étudiant désigné pour siéger en commission FSDIE pourra en cas d'absence, donner procuration à un autre élu étudiant de son choix, sous réserve que ce dernier siège au sein de la même instance centrale que lui. Malgré cette possibilité, seul l'étudiant désigné pour siéger en commission FSDIE recevra une convocation pour cette commission.* »

La VP Formation déclare que cette commission ne peut fonctionner sans les étudiants et demande que ce paragraphe soit ajouté dans les modalités de tenue de séance, dans l'article 3.4.

Y. Dufresne souligne le manque de clarté des critères d'éligibilité des dossiers, dans les articles 5-2 et 5-3. Il considère que des projets risquent d'être écartés par défaut alors qu'ils pourraient apporter une plus-value aux étudiants d'AMU, comme la participation aux congrès nationaux.

N. Mascret annonce que la Charte des associations va détailler les critères, ce texte de référence sera discuté en commission FSDIE.

Y. Dufresne note que les fonds de la CVEC sont utilisés pour des actions autres que l'aide aux étudiants, comme les achats d'infrastructure ou de communication alors qu'AMU pourrait les financer par un autre biais. La question est de savoir si l'impôt étudiant doit répondre à ces dépenses.

N. Mascret explique que les projets financés par le FSDIE, qui participent à l'attractivité d'AMU, retombent indirectement sur la vie étudiante. En outre, la communication est primordiale afin que les actions financées par la CVEC et le FSDIE soient visibles. En effet, seuls 10% des étudiants sont informés de leurs droits liés aux initiatives étudiantes.

Vote :

La CFVU approuve, par 29 voix pour et 4 voix contre, la mise à jour du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2024.

(Annexe 14 du présent-procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-Présidente Formation lève la séance à 15h55.



La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray